

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ALSAN 500 FT

Version: 59e




Date de révision: 14/08/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ALSAN 500 FT
1. 1. 1. Contient:
- éthylbenzène
  - anhydride cis-1,2,3,6-tétrahydro-4-méthylphtalique [1]; anhydride 1,2,3,6-tétrahydro-4-méthylphtalique [2]; anhydride 1,2,3,6-tétrahydro-3-méthylphtalique [3]; anhydride tétrahydrométhylphtalique [4]; anhydride 1,2,3,6-tétrahydrométhylphtalique [5]; anhydri
  - xylène (mélange isomère o, m, p)
  - anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique [1]; anhydride cis-cyclohexane-1,2-dicarboxylique [2]; anhydride trans-cyclohexane-1,2-dicarboxylique [3]
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Produit de finition
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.  
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121  
F-67025 STRASBOURG CEDEX  
France  
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00  
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01  
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670  
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145
1. 5. N° code du produit: 4977.1

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- \* Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 \*
  - \* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 \*
  - \* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 \*
  - \* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 \*
  - \* Sens. resp. 1 / SGH08 - H334 \*
  - \* Tox. aq. chron. 3 / H412 \*
  - \* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 \*
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-   
- Danger - -
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H332 Nocif par inhalation.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ALSAN 500 FT

Version: 59e

Date de révision: 14/08/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 2. 4. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.  
P370 En cas d'incendie:  
P378 Utiliser poudre, AFFF, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés.  
P364 Et les laver avant réutilisation.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P304 EN CAS D'INHALATION:  
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P342 En cas de symptômes respiratoires:  
P311a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P235 Tenir au frais.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s): Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.  
EUH208 Contient du (de la) anhydride hexahydro-4-méthylphtalique [1]; anhydride hexahydrométhylphtalique [2]; anhydride hexahydro-3-méthylphtalique [3]; anhydride hexahydro-3-méthylphtalique [4], isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle diisocyanate d'isophorone, hexane-1,2-diylbiscarbamate de bis[2-[2-(1-méthyléthyl)-3-oxazolidinyl]éthyle]. Peut déclencher ou produire une réaction allergique.
2. 4. Autres dangers: Aucune raisonnablement prévisible.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- éthylbenzène  
- N° CAS: 100-41-4  
- Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5  
- SGH :  
\* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 \* SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304  
- Tox. aq. chron. 3 - H412
  
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
- N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6  
- Conc. (% pds) : 10 < C ≤ 20  
- SGH :  
\* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226  
- VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550
  
- toluène  
- N° Id: 601-021-00-3 - N° CE: 203-625-9 - N° CAS: 108-88-3  
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1  
- SGH :  
\* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 \* SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Repr. 2 - H361  
- VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 188
  
- Mélange de 3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxypényl]propionates de C7-C9 alkyle ramifié et finaire  
- N° Id: 607-281-00-4 - N° CE: 407-000-3 - N° CAS: 127519-17-9  
- Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5  
- SGH :  
\* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411
  
- xylène (mélange isomère o, m, p)

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ALSAN 500 FT

Version: 59e

Date de révision: 14/08/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- N° CAS: .1330-20-7  
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32  
- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10  
- SGH :  
\* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - STOT un. 3. - H335 \*  
SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319  
- Tox. aq. chron. 3 - H412

• anhydride hexahydro-4-méthylphtalique [1]; anhydride hexahydrométhylphtalique [2];  
anhydride hexahydro-3-méthylphtalique [3]; anhydride hexahydro-3-méthylphtalique [4]  
- N° Id: 607-241-00-6 - N° CE: 243-072-0 - N° CAS: 19438-60-9  
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
- SGH :  
\* SGH08 - Danger pour la santé - Sens. resp. 1 - H334 \* SGH07 - Point d'exclamation -  
Attention - Sens. cut. 1 - H317 \* SGH05 - Corrosion - Lés. oc. 1 - H318

• isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle diisocyanate d'isophorone  
- N° Id: 615-008-00-5 - N° CE: 223-861-6 - N° CAS: 4098-71-9  
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5  
- SGH :  
\* SGH06 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - Tox. aiguë 3 - H331 \* SGH08 - Danger pour  
la santé - Sens. resp. 1 - H334 \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317  
- STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319  
\* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411 # ((\*) - Resp. Sens. 1; H334: C >= 0,5% -  
Skin Sens.1; H317: C >= 0,5%)  
- VME ppm = 0,005 - VME mg/m<sup>3</sup> = 0,045

• hexane-1,2-diylbiscarbamate de bis[2-[2-(1-méthyléthyl)-3-oxazolidinyl]éthyle]  
- N° CE: 261-879-6 - N° CAS: 59719-67-4  
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119983487-19-XXXX  
- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10  
- SGH :  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A  
\* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

• butanone; méthyléthylcétone  
- N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3  
- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10  
- SGH :  
\* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319  
- VME ppm = 200 - VME mg/m<sup>3</sup> = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 900

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: /
- L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ALSAN 500 FT

Version: 59e

Date de révision: 14/08/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ALSAN 500 FT

Version: 59e

Date de révision: 14/08/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Produit de finition

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 550
- toluène : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 188
- isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle diisocyanate d'isophorone : VME ppm = 0,005 - VME mg/m<sup>3</sup> = 0,045
- butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m<sup>3</sup> = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 900

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

- xylene : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 250
- ethylbenzene : VME ppm = 20 - VME mg/m<sup>3</sup> = 88,4

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

8. 2. 2. Protection des mains: Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: vêtements de protection à manches longues  
Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.

8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide visqueux

9. 1. 2. Couleur: incolore

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH: Non déterminé.

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair: 31 °C

9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non déterminé.

9. 1. 8. Inflammabilité (solide, gaz): inflammable

9. 1. 9. Pression de vapeur: 27,7 hPa (20 °C)  
111 hPa (50 °C)

9. 1. 10. Densité relative (eau = 1): 1,05

9. 1. 11. Masse volumique apparente: 1050 kg/m<sup>3</sup>

9. 1. 12. Viscosité: 300 mPa.s (20 °C)

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ALSAN 500 FT

Version: 59e

Date de révision: 14/08/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

### 9. 2. Autres informations:

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité:         | insoluble                                  |
| 9. 2. 2. Liposolubilité:          | Non déterminé.                             |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | soluble dans certains solvants spécifiques |
| 9. 3. Autres données:             | VOC (Swiss / Decopaint) : 360 g/L          |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- |  |  |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité:                           | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.   |
| 10. 2. Stabilité chimique:                   | Stable en conditions normales.   |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Aucune raisonnablement prévisible.   |
| 10. 4. Conditions à éviter:                  | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.   |
| 10. 5. Matières incompatibles:               | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.  |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux:  | Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote, acide benzoïque, benzène, diphényle, phénylbenzoate. |

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- |  |  |
|--|--|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 11. 2. Toxicité aiguë:                             |  |
| 11. 2. 1. Inhalation:                              | Non déterminé.   |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau:                    | Non déterminé.   |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux:                   | Non déterminé.   |
| 11. 2. 4. Ingestion:                               | Non déterminé.   |

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- |   |  |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité:                              | Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.   |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité:          | Difficilement biodégradable.   |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation:          | Non déterminé.   |
| 12. 4. Mobilité dans le sol:                  | Non déterminé.   |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non déterminé.   |
| 12. 6. Autres effets néfastes:                | Aucun.   |
| 12. 7. Information(s) générale(s):            | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.<br>Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- |  |   |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.<br>Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.   |
| 13. 2. Emballages contaminés:              | Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires.<br>Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides. |

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
|------------------------------------|--|

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500 FT

Version: 59e

Date de révision: 14/08/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 2. Numéro ONU:	1263
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	PEINTURES
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Code de restriction en tunnels:	(D/E)
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	No - Non
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	se référer aux points 8 et 13
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 1907-2006 Règlement CE 1272-2008 Règlement CE 790-2009 Règlement CE 453-2010
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non applicable.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H332 Nocif par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H315 Provoque une irritation cutanée. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. H312 Nocif par contact cutané. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la
---	---

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 500 FT

Version: 59e

Date de révision: 14/08/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

---

voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

16. 3. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

16. 4. Historique:

16. 4. 1. Date de la première édition: 28/12/2009

16. 4. 2. Date de la révision précédente: 07/08/2012

16. 4. 3. Date de révision: 14/08/2015

16. 4. 4. Version: 59e

16. 5. Réalisé par: SOPREMA - mkulincz@soprema.fr